

## Assurances & Accidents de travail

Les honoraires des prestations sont composés comme suit ;

La partie prise en charge par la mutualité (assurance obligatoire soin de santé et indemnités - SSI)

La partie prise en charge par le patient (OMNIO ou non) c.-à-d. le ticket modérateur (TM).

Deux cas sont possibles ;

1 – L'assurance prend en charge uniquement le ticket modérateur (TM) : cas Assurance complémentaire.

2 – L'assurance prend en charge la totalité des honoraires (SSI + TM) : cas Assurances privées ou Accidents de travail.



Les prestataires conventionnés ne peuvent pas demander des honoraires supérieurs à ceux prévus dans la convention.

### 1 – Assurance complémentaire

[Fiche Patient > Historique > Assurabilité](#)

Sélectionner classiquement la mutuelle du patient

[Fiche Patient > Historique > Tickets modérateurs](#)

A la rubrique "Tickets modérateurs", Encoder 100 % du ticket modérateur

Tickets modérateurs			
Du	Au	% T.M.	Remarque
01/01/2009	31/12/2009	100	

Le supplément est calculé et une facture peut être imprimée.



- 4 modèles de factures peuvent être imprimés  
Opérer le choix à : Fiche patient > onglet [Propriété] > rubrique "Type de facture"
- Pour imprimer les factures se reporter au document FA39

### 2 – Assurance privée et accident du travail

A. Création de l'assurance :

[Gestion > Données de base > Organismes assureurs](#)

Créer le nouvel organisme en utilisant des lettres comme code et cocher assurance OUI



Exemple : DKV

Sélectionner l'assurance :

[Fiche Patient](#) > [Historique](#) > [Assurabilité](#)

Sélectionner l'assurance créée précédemment

B. Mise à jour du Ticket modérateur :

[Fiche Patient](#) > [Historique](#) > [Tickets modérateurs](#)

A la rubrique Tickets modérateurs, Encoder 100 % du ticket modérateur

Tickets modérateurs			
Du	Au	% T.M.	Remarque
01/01/2009	31/12/2099	100	

Le supplément est calculé et globalisé sur l'attestation de soins donnés. Il n'est pas possible d'imprimer une facture, L'ASD vaut facture.